Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

International – Protocole de Carthagène

Par Béatrice BRASSART

Publié le 24/04/2003

La République de Tanzanie est le 48ème pays à ratifier le Protocole de Carthagène (24 avril 2003). Interrogé par Inf'OGM, C. Sendashonga, membre du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, estime que « étant donné que le Protocole traite d'un domaine avec lequel beaucoup de pays n'étaient pas encore familiers - en l'occurrence la prévention des risques biotechnologiques par un ensemble de procédures et outils qui étaient jusque là pratiquement inexistants - il est évident que certains pays préfèrent s'assurer qu'ils ont d'abord les capacités de mettre en œuvre les obligations découlant de cet instrument avant de le ratifier ». C. Sendashonga précise que l'entrée en vigueur du Protocole devrait intervenir avant la fin de l'été 2003 et que « par conséquent, les préparatifs sont déjà en cours en vue de la tenue de la première réunion des Parties contractantes au Protocole en Avril/Mai 2004 en Malaisie, en même temps que la septième réunion ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ».

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/international-protocole-de-carthagene-2/